

“La sécurité en parc zoologique principes généraux et exercice d'application : Echappée d'un animal dangereux ”

Matthieu VILLERETTE, Conseiller Zootechnique

Contexte



Les établissements fixes ou mobiles présentant au public des animaux de la faune sauvage, sont tenus de mettre en place des moyens et des procédures de sécurité pour pallier à toute éventualité, notamment celle concernant l'évasion d'un animal dangereux. Cette formation souhaite par une approche pratique, former le personnel devant intervenir dans de telles situations.

Les objectifs

Cette journée aura pour objectifs:

- De connaître les différents règlements et procédures de l'établissement en cas d'échappée d'un animal dangereux,
- De connaître les moyens et les procédés mis à disposition en cas d'échappée d'un animal dangereux.
- De savoir adapter son comportement en cas d'échappée d'un animal dangereux.

Modalités d'accès

Selon vos besoins, il est possible d'adapter cette formation en fonction des attentes, des compétences de vos collaborateurs. Étant reconnu au titre d'organisme de formation, cette prestation fera l'objet d'une convention, et selon vos droits pourra être prise en charge par les organismes (OPCO) dont vous dépendez. Pour vous inscrire, il vous suffit donc de contacter l'organisme de formation, et le cas échéant pour qu'une assistance adaptée vous soit proposée.



Les pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour s'inscrire à cette formation. Cependant, elle s'adresse à un public avisé, aux responsables et salariés d'établissements zoologiques. Par conséquent, il est préférable d'avoir une activité en lien (direct ou indirect) avec l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques.

Méthode utilisée

La pédagogie est active et participative. Elle alterne des apports d'informations, et de discussions autour :

- De l'organisation et du fonctionnement de l'établissement
- Des documents et procédures établis et du matériel présent au sein de l'établissement.

Des exercices pratiques mettant en situation les stagiaires

Un dossier pédagogique reprenant le plan de la formation, les références bibliographiques et les principales références réglementaires est remis à chaque stagiaire.

Evaluation

Une fiche de présence pour chaque demi-journée est émargée. Il est procédé tout au long de la formation à un contrôle continu des acquisitions par des mises en situation. Une évaluation à chaud de la formation est demandée à l'issue de la journée.

Accessibilité

Les formations sont organisées dans des Etablissements Recevant du Public. Selon vos besoins particuliers, notamment si vous présentez un handicap, il est possible d'adapter la formation proposée. Pour ce faire, vous pouvez me contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les aménagements nécessaires, ou que je puisse travailler en partenariat avec votre référent d'insertion, ou un organisme/ spécialiste du handicap.



Le programme

8H30 – 9H : Accueil des participants

9h00 Matinée - Ateliers pratiques

L'objectif est de préparer les stagiaires à l'exercice qui sera réalisé l'après-midi :

- Rappel du cadre réglementaire et des documents en lien avec la sécurité
- Rappel général de l'organisation et du commandement des opérations de secours.
- Coordination des intervenants lors de la capture d'un animal » par demi-groupe

12H30 - 14H00 : Pause déjeuner

14h-17h30: Évaluation des acquis et des compétences

L'objectif de cette demi-journée est de réaliser des exercices permettant d'évaluer l'organisation, le fonctionnement, et les moyens présents au sein de l'établissement pour pallier à l'évasion d'un animal dangereux.

Chaque exercice est basé sur un scénario différent et permet d'attribuer des rôles différents aux stagiaires.

Après chaque exercice, un rapide débriefing permet de recueillir le ressenti du groupe et d'évaluer les acquis et les compétences du personnel.

17h30 : Fin de la formation



Autres informations

Formateurs:

- **Matthieu VILLERETTE**, Consultant Zootechnique, DESS Européen en Sciences et Education en Environnement. Capacitaire pour la présentation au public d'animaux de la faune sauvage.
- **ADC Céline DELEUZE** est pompier professionnel, responsable dans la spécialité animalière. Elle intervient notamment lors des exercices pratiques.

Durée : 7 heures réparties sur 1 journée

Formation en présentiel

Date et lieu : A définir

Coût : 225 euros HT par stagiaire

Profils concernés :

Responsables et Salariés d'établissements zoologiques

Délai d'accès :

L'inscription doit être confirmée par envoi de la convention signée au moins 15 jours avant le début de la formation.



Contact



Matthieu VILLERETTE, Conseiller zootechnique.

Port. : 06 28 33 56 93 – Email:

matthieu.villerette@bbox.fr

44bis rue Rémy Dumoncel 77210 Avon

Déclaration d'activité de Formateur N°11 77
04962 77 auprès de la DREETS région IDF.
SIRET : 510 613 797 00016 - APE : 7219Z